GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FONDS VERT

ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2008

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FONDS VERT RÉSULTATS (non vérifié) de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
PRODUITS	-	
Redevance à l'élimination des matières résiduelles	64 458 220 \$	47 779 144 \$
Redevance annuelle au Fonds vert	100 376 068	-
Contributions pour les milieux humides	-	450 000
Contributions du gouvernement du Canada	50 877 874	1 111 950
Participations gouvernementales fédérales (note 3)	606 173	-
Amendes	937 967	461 639
Intérêts et revenus de placements	1 263 853	193 760
Autres revenus	185 833	127 995
	218 705 988	50 124 488
CHARGES		
Traitements	8 684 298	4 236 461
Avantages sociaux	1 037 590	505 834
Location d'espaces	368 662	244 051
Transport et communication	7 811	129 589
Services professionnels	361 275	12 374
Contrats de services auxiliaires	301 111	30 527
Courrier et messagerie	· -	11 600
Formation	6 185	19 290
Fournitures	833 272	133 096
Frais de déplacement	257 229	-
Frais bancaires	20 599	500
Amortissement des immobilisations	110 374	1 496
Dépenses de transfert	116 989 609	42 456 822
	128 978 015	47 781 640
BÉNÉFICE NET	89 727 973 \$	2 342 848 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FONDS VERT EXCÉDENT (non vérifié) de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 342 848 \$	- \$
Bénéfice net	89 727 973	2 342 848
EXCÉDENT À LA FIN	92 070 821 \$	2 342 848 \$
Ventilation de l'excédent:		
Général	2 212 338 \$	206 848 \$
Matières résiduelles	1 836 000	1 836 000
Changements climatiques	87 722 483	_
Milieux humides	300 000	300 000
	92 070 821 \$	2 342 848 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

FONDS VERT

BILAN (non vérifié)

au 31 mars 2008

2008	2007
38 576 905 \$	- \$
	-
129 048 355	29 819 784
275 287 092	29 819 784
98 300	100 000
45 546 936	44 162 307
2 337 531	1 662 882
323 269 859 \$	75 744 973 \$
226 670 \$ 83 794 145	3 700 \$ 27 653 958
	-
184 020 815	27 657 658
	44 162 307
	1 582 160
47 178 223	45 744 467
92 070 821	2 342 848
	107 661 832 129 048 355 275 287 092 98 300 45 546 936 2 337 531 323 269 859 \$ 226 670 \$ 83 794 145 100 000 000 184 020 815 45 546 936 1 631 287 47 178 223

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Sous-ministre du Développement durable,

de l'Environnement et des Parcs

1- CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds vert, constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., chapitre M-30.001), est administré par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce fonds est affecté au financement de mesures ou de programmes que la ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions.

Le mode de gestion, d'opération et de financement du Fonds vert, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds font partie du Fonds.

Le Fonds vert a débuté ses opérations le 28 juin 2006.

2- CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que le Fonds vert ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différés des résultats estimatifs.

Par ailleurs, l'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles à la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

Redevances

Les revenus provenant de la redevance à l'élimination des matières résiduelles et de la redevance annuelle au Fonds vert sont comptabilisés sur base d'exercice.

Participations gouvernementales fédérales

Le Fonds vert applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. La subvention, et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs, sont constatés à titre de produits au cours des exercices où les charges correspondantes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative et selon les taux suivants :

Barrages	2 1/2 %
Matériel et équipement	
Équipement spécialisé	10 %
Équipement informatique et bureautique	33 1/3 %
Embarcations et équipements connexes	5 %
Véhicules légers	20 %
Développement informatique	20 %

Les immobilisations en voie de réalisation seront amorties à partir du moment où elles seront mises en exploitation, selon les règles décrites précédemment. Par ailleurs, les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes de même que les honoraires de gestion sont capitalisés contre la valeur des placements.

Participations gouvernementales fédérales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et la compensation financière reçue lors de l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Programmes de subvention

Les subventions sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies par les bénéficiaires.

3- PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES FÉDÉRALES

Virement de participations gouvernementales reportées	2008	2007
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages fédéraux (note 7)	504 958 \$	- \$
Afférentes aux immobilisations corporelles Acquises par donation (note 8)	98 886	-
Acquises grâce à la compensation fédérale (note 8)	2 329 606 173 \$	

4- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets à escompte et des acceptations bancaires échéant à moins d'un an. Les taux de rendement varient de 1,55 % à 3,60 %.

5- DÉBITEURS

	2008	2007
Avance au Fonds consolidé du revenu	4 972 291 \$	16 942 155 \$
Redevance à l'élimination des matières résiduelles	12 237 000	12 237 000
Redevance annuelle au Fonds vert	110 848 920	-
Gouvernement du Canada	713 141	385 955
Amendes	240 080	96 330
Autres	36 923	158 344
	129 048 355 \$	29 819 784 \$

6- IMMOBILISATIONS

	2008		2007
	Amortissement	Valeur	Valeur
Coût	cumulé	nette	nette
1,1			
1 584 224 \$	98 886 \$	1 485 338 \$	1 582 160 \$
	-		
681 158	4 394	676 764	-
49 368	8 078	41 290	16 459
2 969	-	2 969	-
13 650	512	13 138	-
2 331 369	111 870	2 219 499	1 598 619
118 032	_ _	118 032	64 263
2 449 401 \$	111 870 \$	2 337 531 \$	1 662 882 \$
	1 584 224 \$ 681 158 49 368 2 969 13 650 2 331 369 118 032	Coût Amortissement cumulé 1 584 224 \$ 98 886 \$ 681 158 4 394 49 368 8 078 2 969 - 13 650 512 2 331 369 111 870 118 032	Coût Amortissement cumulé Valeur nette 1 584 224 \$ 98 886 \$ 1 485 338 \$ 681 158 4 394 676 764 49 368 8 078 41 290 2 969 2 969 13 650 512 13 138 2 331 369 111 870 2 219 499 118 032 - 118 032

Bien que la valeur nette de certaines immobilisations soit minime, leur valeur de remplacement peut être importante.

7- PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE FÉDÉRALE REPORTÉE AFFÉRENTE À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES BARRAGES FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 19 mars 2007, le gouvernement du Québec a reçu du gouvernement du Canada deux barrages d'une valeur de 1 582 160 \$. Un troisième barrage sera transféré au gouvernement du Québec dès que sa réfection aura été complétée par le gouvernement du Canada. Une compensation financière de 44 120 000 \$ est associée à ce transfert. Selon cette entente, le gouvernement du Québec doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages.

	2008	2007
Solde au début	44 162 307 \$	44 120 000 \$
Intérêts gagnés	169 227	42 307
Amortissement des escomptes et des primes sur placements	1 882 066	-
Frais de garde	(11 364) 46 202 236	44 162 307
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux dépenses nettes des barrages fédéraux	(504 958)	-
Virement à la participation gouvernementale fédérale reportée afférente aux immobilisations corporelles	(150 342) 45 546 936 \$	44 162 307 \$
Placements de la compensation pour les barrages fédéraux, constitués de		
Encaisse Avance (Dû) au Fonds consolidé du revenu Placements	1 272 \$ (309 716) 45 855 380 45 546 936 \$	- \$ 44 162 307 - 44 162 307 \$

Les placements obligataires portent des intérêts à un taux compris entre 3,60 % et 4,97 %. Les échéances vont de avril 2008 à avril 2026.

8- PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE FÉDÉRALE REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008	2007
Immobilisations acquises par donation		
Barrages reçus du gouvernement du Canada		
Solde au début	1 582 160 \$	1 582 160 \$
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement		
des immobilisations acquises par donation	(98 886)	<u>-</u>
Solde à la fin	1 483 274	1 582 160
Immobilisations acquises grâce à la compensation fédérale (note 7) Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement	150 342	-
des immobilisations acquises grâce à la compensation fédérale	(2 329)	-
Solde à la fin	148 013	-
Grand total	1 631 287 \$	1 582 160 \$

9- ENGAGEMENTS

Le Fonds vert s'est engagé à verser des subventions en vertu de divers programmes. Le montant des engagements au 31 mars 2008 se répartit comme suit:

2009	33 440 000 \$
2010	66 480 000
2011	86 380 000
2012	98 880 000
2013	1 620 000
	286 800 000 \$

10- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds vert est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises relevant directement ou indirectement du gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds vert n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées de manière distincte dans les états financiers.

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

12- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2006-2007 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2007-2008.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FONDS VERT NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié) au 31 mars 2008

13- RÉSULTATS PAR ACTIVITÉS			2008			2007
	Général	Matières résiduelles	Changements climatiques	Barrages	Total	Total
PRODUITS			,	4		
Redevance à l'élimination des matières résiduelles	\$	64 458 220 \$	\$9 '	5/3 1	64 458 220 \$	47 7/9 144 \$
Redevance annuelle au Fonds vert	1	ı	100 376 068	ı	100 376 068	ı
Contributions pour les milieux humides	•	ľ	•	ı	•	450 000
Contributions du gouvernement du Canada	877 874	•	50 000 000	ı	50 877 874	1 111 950
Participations gouvernementales fédérales (note 3)	;	ı	1	606 173	606 173	ı
Amendes	937 967	į	•		937 967	461 639
Intérêts et revenus de placements	822 689	ı	44:1 164	•	1 263 853	193 760
Autres revenus	185 833	•	•	,	185 833	127 995
	2 824 363	64 458 220	150 817 232	606 173	218 705 988	50 124 488
CHARGES						
Traitements	225 000	7 890 119	337 730	231 449	8 684 298	4 236 461
Avantages sociaux	27 000	946 814	36 184	27 592	1 037 590	505 834
Location d'espaces	24 137	323 512	ı	21 013	368 662	244 051
Transport et communication	7 601	ı		210	7 811	129 589
Services professionnels	33 192	53 900	204 003	70 180	361 275	12 374
Contrats de services auxiliaires	238 259	1	360	62 492	301 111	30 527
Courrier et messagerie	1	•	ı	1	1	11 600
Formation	5 265	1	920	t	6 185	19 290
Fournitures	57 200	314 238	413 225	48 609	833 272	133 096
Frais de déplacement	67 496	129 700	16 621	43 412	257 229	ı
Frais bancaires	12 238	1	8 361	ı	20 599	200
Amortissement des immobilisations	5 985	I	3 173	101 216	110 374	1 496
Dépenses de transfert	115 500	54 799 937	62 074 172	ı	116 989 609	42 456 822
•	818 873	64 458 220	63 094 749	606 173	128 978 015	47 781 640
		•		•		
BÉNÉFICE NET	2 005 490 \$	-	87 722 483 \$	-	89 727 973 \$	2 342 848 \$